



DDEC de Metz

L'école Jean XXIII à Montigny-lès-Metz (57) recrute pour la rentrée 2024 son(sa) Chef(fe) d'établissement



Présentation de l'établissement

L'école maternelle et élémentaire Jean XXIII est un établissement catholique privé sous contrat, sous Tutelle diocésaine. Elle accueille 710 élèves et compte 27 classes, de la petite section au CM2.

L'école fait partie de l'ensemble scolaire Jean XXIII, qui comprend également un collège, un lycée général et des formations jusqu'à bac+5 (1 535 élèves au second degré). L'établissement est situé au centre-ville de Montigny-lès-Metz.

La mission du Chef d'établissement du premier degré

Elle s'inscrit dans le cadre du protocole de pilotage établi avec le Chef d'établissement coordinateur. Le Chef d'établissement du premier degré est membre du conseil de direction. Il est invité au conseil d'administration de l'O.G.E.C.

Garant de l'unité de la communauté éducative, il vous reviendra de :

- Être porteur du projet éducatif de l'établissement, enraciné dans l'Évangile et déployé au service de tous les acteurs de la communauté éducative ;
- Insuffler la dimension pastorale dans toutes les activités de l'école ;
- Vivre l'appartenance à l'Enseignement catholique ;
- Être associé au service public d'éducation et aux instances locales ;
- Mettre en œuvre des préconisations spécifiques :
 - Participer à la réécriture du projet d'établissement et le faire vivre ;
 - Fédérer et animer l'équipe pédagogique ;
 - Adapter la structure immobilière de l'école pour mettre en œuvre le projet d'établissement ;
 - Insuffler une nouvelle dynamique pour répondre aux enjeux de la prospective ;
 - Traduire l'accueil de tous dans la mixité sociale et scolaire.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre 2024.

Fort de votre expérience de Chef d'établissement, vous souhaitez relever le défi de cette nouvelle mission, merci d'adresser une lettre de motivation et un C.V. à
M. Christian VACELET, Directeur diocésain, délégué épiscopal.

Uniquement par mail : c.vacelet@catholique-metz.fr , avant le 15 avril 2024.